



# ***VILLE DE MAYENNE***

## ***Rapport de présentation***

### ***Compte Administratif 2022***

#### ***Budget principal***

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

### **1 – Les grands équilibres**

#### a) Les résultats de clôture 2022

A la clôture de l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement atteint **3 271 216 €**. Il diminue de moitié (54,7%) par comparaison à celui dégagé en 2021 de 7 217 126 €.

L'excédent 2022 va permettre de :

- 1/ combler le besoin de financement de la section d'investissement de **2 273 508 €** (restes à réaliser compris) et,
- 2/affecter le solde disponible soit **997 708 €** au budget 2023 en excédent de fonctionnement reporté.

Les résultats de l'exercice 2022 ont fait l'objet par délibération n°1 du 13 avril dernier d'une reprise par anticipation au budget primitif 2023. Ils se présentent comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 :</b>	
Résultat de fonctionnement reporté de 2021	2 672 272,18 €
Recettes de l'année 2022	18 004 079,89 €
Dépenses de l'année 2022	-17 405 135,60 €
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE 2022 :</u></b>	<b>3 271 216,47 €</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 :</b>	
Résultat d'investissement reporté de 2021	-2 723 412,48 €
Recettes de l'année 2022	7 880 706,19 €
Dépenses de l'année 2022	-5 432 073,54 €
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE 2022 :</u></b>	<b>- 274 779,83 €</b>

Restes à réaliser dépenses 2022	- 3 248 040,19 €
Restes à réaliser recettes 2022	1 249 311,39 €
<b><u>BESOIN DE FINANCEMENT 2022 :</u></b>	<b>2 273 508,63 €</b>

<b><u>DISPONIBLE 2022 :</u></b>	<b>997 707,84 €</b>
---------------------------------	---------------------

Ce résultat disponible dégagé au 31/12/22 de 997 708 € est plus de deux fois moins élevé que celui dégagé un an plus tôt (2 672 272 €). Le présent rapport s'emploie à expliquer les raisons de cette diminution.

D'ores et déjà on peut résumer ce budget 2022 par plusieurs faits majeurs :

- 1/la crise énergétique avec la hausse des coûts de l'énergie,**
- 2/la poussée inflationniste générale (denrées alimentaires, prix des matériaux ...) avec une inflation moyenne sur l'année de 5,2% (source INSEE),**
- 3/la hausse du point d'indice de 3,5% au 01/07/2022,**
- 4/la reprise des activités des services post crise sanitaire,**

- 5/le dynamisme des recettes fiscales (bases taxes foncières + 3,1% de revalorisation nationale), des remboursements (frais de personnel, carburant, fluides)  
 6/un effet ciseau avec des recettes qui augmentent mais moins vite que les dépenses d'où une dégradation des épargnes,  
 7/un investissement dynamique avec un taux de réalisation des dépenses d'équipement performant (90% avec les encours)  
 8/ le recours à un emprunt de 900 000 € contracté en juin 2022 (dernier emprunt contracté en 2012).

b) L'exécution du budget 2022

Le compte administratif permet de comparer les réalisations aux prévisions du budget et ainsi de mesurer :

- le degré de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif
- et la maîtrise des crédits de fonctionnement tout au long de l'exercice.

Les taux d'exécution 2022 de la section de fonctionnement sont performants et ressortent à 99 % en dépenses (94,4% en 2021) et à 100,4% en recettes (100% en 2021). Ces taux feront l'objet dans le rapport ci-après d'une explication détaillée.

	EXECUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022			
	Prévisions budget 2022	Réalizations budget 2022	Différentiel	
			Solde réalisation - prévisions en €	Solde réalisation - prévisions en %
Dépenses réelles*	16 633 028 €	16 469 428 €	-163 599,98 €	99,0%
Recettes réelles**	17 442 020 €	17 505 768 €	63 747,78 €	100,4%
* hors dépenses imprévues				
** hors cessions immobilières en réalisation				

L'exécution budgétaire 2022 de la section d'investissement révèle également une amélioration du taux d'exécution en dépense avec un taux de 55 % (66% en 2021), et un taux de 84% en recettes (70% en 2021). Augmentés des restes à réaliser au 31/12/2022, les taux d'exécution sont historiquement performants.

	EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022				y compris les restes à réaliser
	Prévisions budget 2022	Réalizations budget 2022	Différentiel		
			Solde réalisation - prévisions en €	Solde réalisation - prévisions en %	
Dépenses réelles*	9 269 635 €	5 082 663 €	-4 186 972,00 €	54,8%	90%
Recettes réelles**	8 270 755 €	6 938 914 €	-1 331 841,66 €	83,9%	100%
* hors dépenses imprévues					
** hors cessions immobilières en prévision					

c) L'analyse comparative des comptes administratifs sur 5 ans

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution n-1
Dépenses réelles de fonctionnement	14 381 211 €	14 745 721 €	14 404 470 €	15 025 945 €	16 469 428 €	1 443 483 €
<b>Evolution annuelle n-1 des dépenses</b>	<b>-6%</b>	<b>3%</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>	<b>10%</b>	
		2019	2020	2021	2022	Evolution n-1
Recettes réelles de fonctionnement	17 942 186 €	18 271 059 €	17 404 524 €	17 369 442 €	17 660 754 €	291 312 €
<b>Evolution annuelle n-1 des recettes</b>	<b>-2%</b>	<b>2%</b>	<b>-5%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>	

Après avoir subi une baisse importante des recettes en 2020 et en 2021, en raison du contexte

sanitaire (sur les recettes tarifaires essentiellement en 2020 et sur le versement mensuel en 2021 du fait du transfert de la compétence AOM), les recettes enregistrent une hausse en 2022 en de 2% mais moins forte que les dépenses (+10%) ce qui entraîne un effet ciseau et implique une dégradation des épargnes. En 5 ans, nous assistons à une baisse des produits réels (-1,6 %) et à une hausse des charges réelles (+14,5%).

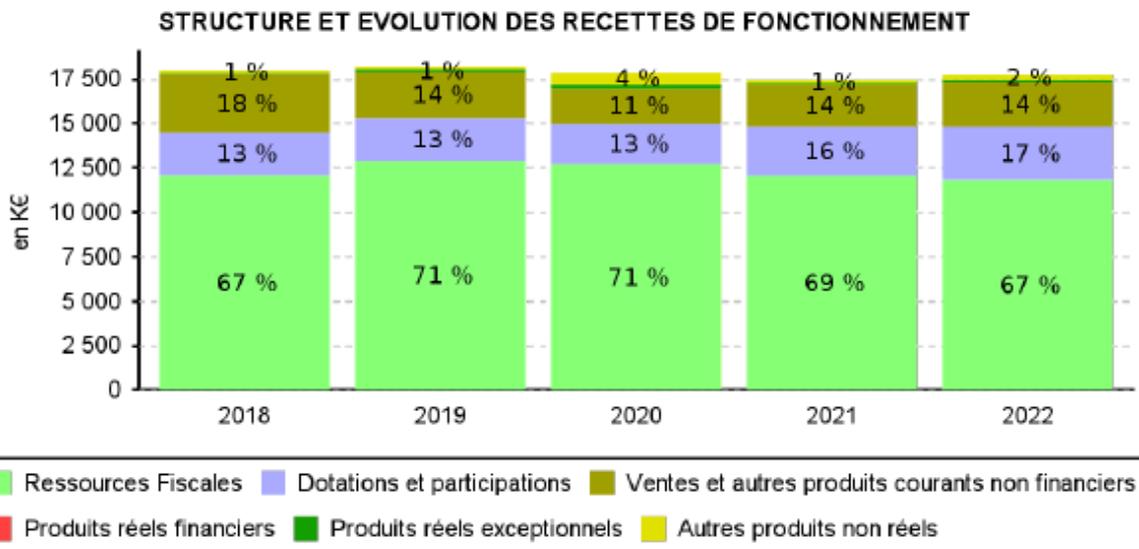
## SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

### 2 – Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes peuvent être regroupées en 4 catégories principales :

- a) Les produits issus de la fiscalité locale (impôts et taxes)
- b) Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF)
- c) Les produits de nos services publics
- d) Les autres produits issus des locations, baux, des recettes exceptionnelles, des indemnités journalières

#### Structure et évolution sur 5 ans - RECETTES REELLES



Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2022

		RECETTES de FONCTIONNEMENT						
chap.	Intitulé	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation 2022	Ecart CA n-1 %	Écart CA n-1 en €
013	Atténuations de charges	167 596	171 552	162 000	177 757,20	110%	4%	6 205 €
70	Produits des services	1 703 612	1 814 284	2 033 134	1 970 985,86	97%	9%	156 702 €
73	Impôts et taxes	12 792 072	12 146 838	11 915 322	11 927 670,15	100%	-2%	-219 168 €
74	Dotations subvention	2 266 285	2 755 018	2 867 951	2 975 304,81	104%	8%	220 287 €
75	Autres produits gestion	268 131	281 530	300 397	289 690,04	96%	3%	8 160 €
76	Produits financiers	11	0	0	0,00			
77	Produits exceptionnels	193 258	186 662	149 656	305 786,82	204%	64%	119 125 €
78	Reprise provision Copainville	13 559	13 559	13 560	13 558,81	100%	0%	-0 €
	<b>TOTAL Recettes réelles FONC.</b>	<b>17 404 524</b>	<b>17 369 442</b>	<b>17 442 020</b>	<b>17 660 754</b>	<b>101%</b>	<b>2%</b>	<b>291 312 €</b>
042	Opérations d'ordre	694 733	352 449	356 314	343 326,20			-9 123 €
	<b>TOTAL Recettes FONC.</b>	<b>18 099 257</b>	<b>17 721 891</b>	<b>17 798 334</b>	<b>18 004 080</b>	<b>101%</b>	<b>2%</b>	<b>282 189 €</b>

Les taux de réalisation des recettes de fonctionnement mettent en perspective les recettes

comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire. On note un taux de réalisation tous chapitres confondus à 101%, légèrement au-delà de la prévision budgétaire.

**Les recettes réelles de fonctionnement 2022 (recettes de fonctionnement hors opérations d'ordre budgétaire) s'élèvent à 17 660 754 € (17 442 020 € en 2021).** Après deux années consécutives de baisse on note une reprise de dynamisme de nos recettes sur les dotations et participations et sur les produits des services (hors cessions).

	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Impôts et taxes	12 792 072 €	12 146 838 €	11 927 670 €	-219 168 €
<i>dont fiscalité directe locale</i>	6 724 866 €	6 302 310 €	6 502 084 €	199 774 €
Dotations et participations	2 266 285 €	2 755 018 €	2 975 305 €	220 287 €
<i>dont DGF</i>	1 225 622 €	1 204 151 €	1 170 670 €	-33 481 €
Produit des services	1 703 612 €	1 814 284 €	1 970 986 €	156 702 €
Autres recettes	642 555 €	653 298 €	786 793 €	133 495 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 404 524 €</b>	<b>17 369 438 €</b>	<b>17 660 754 €</b>	<b>291 316 €</b>
variation n-1 en €		-35 086 €	291 316 €	
variation n-1 en %		-0,2%	1,7%	

**a) Le poste de recettes "impôts et taxes" (11 927 670 €) régresse en 2022 de 219 168 €.**

Ce chapitre des recettes fiscales est impacté par deux baisses qui ont la même origine à savoir le transfert de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité à Mayenne Communauté au 01/07/2021. Au titre de 2022, les recettes du versement mobilité et de l'Attribution de Compensation font évoluer à la baisse le chapitre (-208 829 € pour la première, - 278 851 € pour la seconde). Retraitées de ces deux diminutions qui sont neutralisées par l'absence de dépense, le chapitre des recettes de fiscalité progresse de 1,8 % (+214 108 €) sous l'effet des dynamismes de la fiscalité directe et des droits de mutation notamment.

Analysons ce poste en distinguant parmi les recettes fiscales totales de 11 927 670 €, les recettes fiscales de transfert reçues de Mayenne Communauté (4 373 415 €) ou de l'État (170 175 €) et nos recettes fiscales propres (7 384 080 €).

Les recettes fiscales de transfert de Mayenne Communauté sont constituées de l'Attribution de Compensation (4 276 579 €) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 2022 (96 836 €).

L'AC 2022 versée par Mayenne Communauté a été diminuée de 278 851 € à double titre. D'abord, avec le transfert de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité au 01/07/2021 et avec le transfert des ALSH des + de 12 ans au 01/01/2022. Ces deux transferts ont donné lieu à des minorations d'AC conformément au principe de neutralité du transfert. Ainsi, le transfert de la compétence AOM a impliqué une diminution d'AC de 224 448 € et de 54 403 € pour le transfert de la compétence des ALSH des jeunes de + de 12 ans mettant fin au service commun Ados Com (communes de l'ex CCPM) et des CESAM.

La DSC 2022 versée a bénéficié d'un surplus de 8 285 € en lien avec les résultats de 2021 de Mayenne Communauté conformément au pacte financier fiscal et solidaire qui prévoit que lorsque le taux d'épargne brute de Mayenne Communauté n-1 est supérieur à 10%, 50% du surplus est redistribué aux communes membres.

Troisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (170 175 €). Elle baisse faiblement (- 727 €).

Fiscalité	2020	2021	2022	Evolution 2022-2021
Fiscalité directe	6 724 866 €	6 302 310 €	6 502 084 €	199 774 €
Rôles supplémentaires	9 473 €	1 607 €	25 996 €	24 389 €
Taxes sur l'électricité	297 654 €	305 518 €	282 140 €	-23 378 €
Droits de mutation	356 074 €	396 051 €	439 694 €	43 643 €
Emplacements publicitaires	92 687 €	111 456 €	113 996 €	2 540 €
Droits de place et de stationnement	13 670 €	1 619 €	20 158 €	18 539 €
Taxe de crémation	98 099 €	4 560 €	-00 €	-4 560 €
Versement mobilité	246 402 €	208 829 €	-00 €	-208 829 €
Impôts sur les spectacles	9 €	6 €	12 €	6 €
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>7 838 934 €</b>	<b>7 331 956 €</b>	<b>7 384 080 €</b>	<b>52 124 €</b>
Attributions de compensations	4 555 430 €	4 555 430 €	4 276 579 €	-278 851 €
Dotation de Solidarité Communautaire	236 117 €	88 551 €	96 836 €	8 285 €
FPIC	161 591 €	170 902 €	170 175 €	-727 €
<b>Recettes fiscales brutes</b>	<b>12 792 072 €</b>	<b>12 146 839 €</b>	<b>11 927 670 €</b>	<b>-219 169 €</b>

Nos recettes fiscales "nettes" de l'AC, la DSC et du FPIC évoluent favorablement en 2022 à + 52 124 € malgré le transfert du versement mobilité qui a impliqué une perte de recette de 208 829 € (en parallèle absence de dépense de transport public). Les dynamismes de la fiscalité directe et des droits de mutation notamment compensent l'absence de recette du VM.

Signalons le bouleversement du panier fiscal en 2021 lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui avec la réforme a été remplacée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties par récupération du taux 2020 du département (taux foncier bâti 2021 = taux communal de foncier bâti de 19,62% en 2020 + taux du Département de 19,86 % soit 39,48%). Désormais les bases de TH sont constituées des bases des résidences secondaires. Les bases de TFB prennent en compte la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels.

Zoom sur les contributions directes (6 502 084 € = 37 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022)

	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	variation annuelle des bases	Taux 2021 et 2022	Produit 2022
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	838 681	712 746	-15%	13,04%	92 942 €
Taxe foncier bâti	18 815 898	19 474 824	4%	39,48%	7 709 489 €
Taxe foncier non bâti	134 851	141 524	5%	41,20%	58 308 €
<b>Total avant application du coefficient correcteur sur TFB</b>					<b>7 860 739 €</b>
Prélèvement du coefficient correcteur suite réforme TH					-1 362 630 €
					<b>6 498 109 €</b>
					3 975 €
					<b>6 502 084 €</b>

A l'exception de la variation des bases annuelles de la THRS, la Ville profite d'un dynamisme de ses bases 2022 de TFB et de TFNB portées essentiellement par la revalorisation annuelle déterminée à 3,4% pour 2022 (évolution en fonction de l'inflation annuelle constatée en novembre).

### Les autres recettes fiscales de 2022

Les **droits de mutation** poursuivent en 2022 leur progression constatée depuis 2019 avec une recette de 439 694 € sous l'effet de la reprise du marché immobilier depuis la crise sanitaire (soit une progression annuelle de 43 643 € à 11%).

Autre recette dynamique celle des droits de place et de stationnement avec une progression

annuelle de 18 539 € en lien avec l'absence de recette en 2021 conséquence de la crise sanitaire. La recette issue des **emplacements publicitaires** se chiffre en 2022 à **113 996 €**, elle confirme son niveau d'après crise sanitaire (seules les enseignes supérieures à 7m<sup>2</sup> sont taxées). On note une baisse de la **taxe sur l'électricité** que l'on peut expliquer par la baisse de consommation d'électricité en lien avec la hausse des prix de l'énergie de 2022.

### RATIO : produit des impositions directes sur population

	2020	2021	2022
Impôts locaux (fiscalité directe + rôles supp)	6 734 339 €	6 303 917 €	6 528 080 €
POP INSEE	13 551	13 557	13 503
<b>Ratio MAYENNE</b>	<b>497 €</b>	<b>465 €</b>	<b>483 €</b>
Ratio Département pour la catégorie démographique	438	419	435
Ratio Région pour la catégorie démographique	565	521	550
Ratio national pour la catégorie démographique	580	576	597

Comme en 2021, en 2022, notre ratio demeure supérieur aux communes de la strate du Département mais reste inférieur aux communes de la strate régionale et de la strate nationale.

Source fiche financière annuelle AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) de la DDFIP.

### **b) Les dotations et participations (2 975 305 € en 2022)**

Elles évoluent favorablement en 2022 (+220 287 €) avec des recettes qui retrouvent un niveau de post crise sanitaire. Il s'agit des prestations de service CAF et MSA pour les services petite enfance et enfance, des participations de la Région et du Département pour l'occupation par les élèves des gymnases ou encore de la dotation pour le recensement.

A noter une recette exceptionnelle du Département liée à l'organisation du CIMA 2022 (foire agricole) de 26 000 € (versement habituel de 20 000 €). Le Département nous a également accompagné à hauteur de 17 760 € dans le cadre de notre démarche de concertation menée sur le centre-ville.

Les participations des communes membres du groupement Mayenne Communauté correspondent aux frais de scolarité de 52 150 € dont principalement la commune de Parigné (45 538 €).

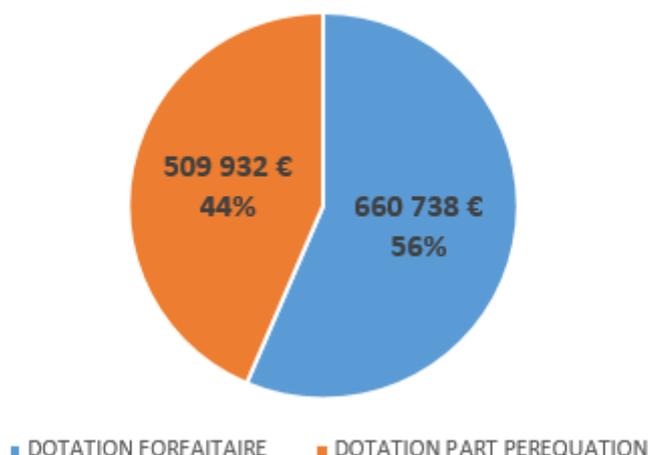
Pour rappel en 2021 la progression de 488 733 € s'expliquait principalement par la mesure de relance nationale (article 4 de la loi de finances 2021) liée à la diminution de moitié des valeurs locatives de taxes foncières des établissements industriels compensée par l'Etat en allocation (856 383 € en 2021 ; 891 400 € en 2022).

Dotations et participations	2020	2021	2022	2022
DOTATION FORFAITAIRE	765 901	721 302	660 738	-60 564
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE DSU	291 391	307 366	327 947	20 581
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DSR	159 070	167 149	174 484	7 335
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION DNP	9 260	8 334	7 501	-833
<b>Sous total DGF</b>	<b>1 225 622</b>	<b>1 204 151</b>	<b>1 170 670</b>	<b>-33 481</b>
FCTVA	35 942	9 798	19 831	10 033
ETAT pour TAP	76 164	41 426	43 301	1 875
DEPARTEMENTS	2 520	4 680	43 760	39 080
COMMUNES MEMBRES DU GFP	46 146	49 370	52 150	2 779
AUTRES COMMUNES	2 000	1 993	-00	-1 993
PARTICIPATION CAF	483 825	517 813	633 447	115 633
PARTICIPATION MSA	4 505	8 230	19 146	10 916
PARTICIPATION LYCEES - EQUIPTS SPORTIFS	49 707	44 469	79 367	34 898
PARTICIPATION ORGANISMES DIVERS	826	-00	-00	-00
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	1 277	782	1 101	319
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	13 236	856 383	891 400	35 017
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	308 469	-00	-00	-00
DOTATION DE RECENSEMENT	2 490	-00	2 438	2 438
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	13 555	15 921	18 694	2 773
<b>TOTAL</b>	<b>2 266 285 €</b>	<b>2 755 018 €</b>	<b>2 975 305 €</b>	<b>220 287 €</b>

**Zoom sur la DGF** : Pour rappel depuis 2018, l'État cesse de ponctionner la dotation forfaitaire des communes au titre de la participation au redressement des finances publiques, mais pratique un écrêtement selon la baisse de population et selon l'écart du potentiel fiscal.

La DGF représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Pour les communes, elle se structure autour de 2 composantes : 1 part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie), et une ou plusieurs parts de péréquation avec la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

### Répartition DGF 2022



La DGF (forfaitaire+ DSU+ DSR + DNP) atteint 1 170 670 € en 2022 représentant une recette de 87 € par habitant (population INSEE de 13 503 hab). Les progressions des dotations de péréquation verticale (DSR, DSU) de 27 916 € au total permettent d'atténuer la perte sur la dotation forfaitaire de 60 564 €.

DGF	2020	2021	2022
DOTATION FORFAITAIRE	765 901	721 302	660 738
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE DSU	291 391	307 366	327 947
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DSR	159 070	167 149	174 484
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION DNP	9 260	8 334	7 501
<b>total DGF</b>	<b>1 225 622 €</b>	<b>1 204 151 €</b>	<b>1 170 670 €</b>
Pop INSEE	13 551	13 557	13 503
<b>Ratio Mayenne</b>	<b>90 €</b>	<b>89 €</b>	<b>87 €</b>
Ratio Département pour la catégorie démographique	165	163	159
Ratio Région pour la catégorie démographique	194	189	192
Ratio national pour la catégorie démographique	173	169	173

Source fiche financière annuelle AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) de la DDFIP.

Rappelons les mécanismes d'évolution subis par la dotation forfaitaire avec d'une part la variation de la population qui vient chaque année minorer ou majorer le montant de la dotation et d'autre part, une minoration dite écrêtement destinée à financer par redéploiement les besoins de financement interne au sein de la DGF dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Cet écrêtement est lui-même calculé selon des modalités péréquatrices en fonction de la population et du potentiel fiscal. Toutefois pour assurer sa soutenabilité, il fait l'objet d'un plafonnement et ne peut dépasser 1% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Pour Mayenne, c'est logiquement la progression du potentiel fiscal qui vient diminuer la DGF par le mécanisme national d'écrêtement. A noter la faiblesse du ratio de Mayenne par rapport aux autres communes de la strate, pratiquement deux fois inférieur.

### **c) Les produits des services (1 970 986 €)**

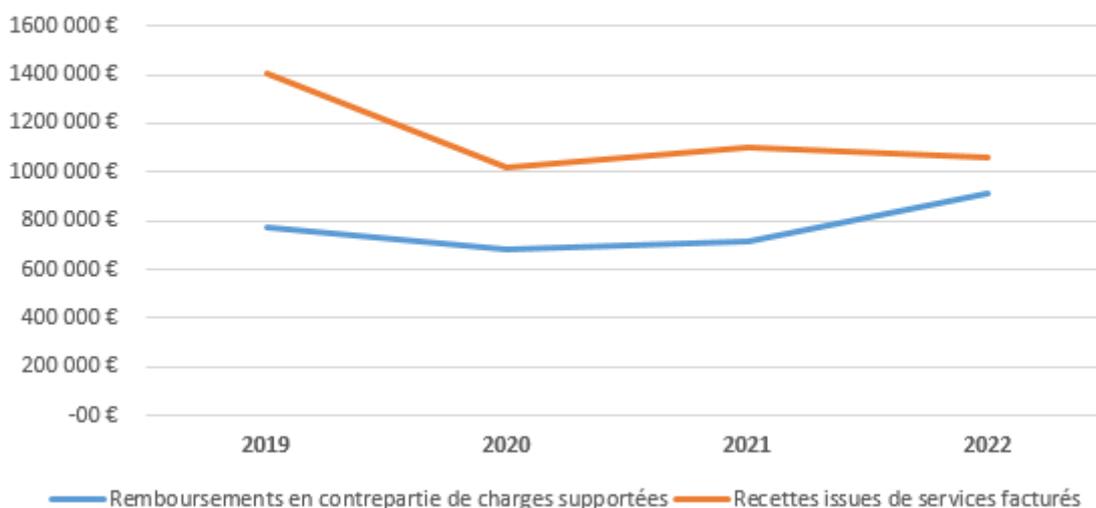
Après avoir concentré la majorité des pertes budgétaires en 2020 (-22% avec -481 539 €), ce chapitre de recette poursuit sa progression avec une augmentation annuelle de 8,6%.

Ce chapitre comprend deux types de recettes : celles issues de la facturation de nos services publics rendus aux usagers (restaurant municipal, centre de loisirs, crèche, jardins familiaux ...) et celles issues du remboursement d'organismes ou des budgets annexes en contrepartie de dépenses supportées par le budget principal de la Ville (charges de personnel par les 3 budgets annexes, carburant par Mayenne Communauté pour le groupement de commande porté par la Ville).

	2019	2020	2021	2022
Remboursements en contrepartie de charges supportées	776 468 €	683 423 €	717 202 €	909 841 €
Recettes issue de services facturés	1 408 683 €	1 020 189 €	1 097 082 €	1 061 145 €
<b>Total du chapitre</b>	<b>2 185 151 €</b>	<b>1 703 612 €</b>	<b>1 814 284 €</b>	<b>1 970 986 €</b>
écart en € n-1		-481 539 €	110 672 €	156 702 €

La progression de ce chapitre s'explique par les remboursements qui sont augmentés de 92 888 € pour Mayenne Communauté (en lien avec la dépense de carburant) et de 41 610 € pour les budgets annexes et le CCAS (en lien avec les frais de personnel – dégel du point d'indice).

## Evolution de la recette du produits des services et des remboursements



Les recettes tarifaires pour la fréquentation de nos services atteignent un total en 2022 de **1 061 145 €**. Elles représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement 2022 (niveau stable par rapport à 2021). Elles enregistrent une diminution de 35 937 €. Le tableau comparatif ci-après montre que le restaurant municipal est à l'origine de cette diminution de la recette de facturation. Avec la mise en place de la tarification sociale des scolaires (repas à 1,50 € pour la tranche basse)

Recettes issues de la tarification	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
CUISINE CENTRALE	1 010 211 €	725 803 €	773 596 €	698 446 €	-75 150 €
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	191 441 €	127 780 €	167 645 €	179 416 €	11 771 €
CIMETIERE	49 640 €	61 049 €	48 683 €	49 012 €	330 €
PLANET MOMES et CESAM jusqu'en 2019	45 287 €	33 388 €	31 471 €	38 452 €	6 981 €
LA COURTE ECHELLE	46 226 €	27 127 €	29 920 €	35 761 €	5 841 €
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	23 793 €	22 419 €	18 998 €	19 992 €	994 €
DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	9 625 €	-00 €	-00 €	11 763 €	11 763 €
ACCUEIL DU MATIN PRIMAIRE	7 063 €	5 030 €	6 287 €	7 132 €	845 €
ACCUEIL DU MATIN MATERNELLE	9 672 €	1 326 €	1 996 €	1 915 €	-81 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE - PRIMAIRES	755 €	2 516 €	3 333 €	3 589 €	256 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE - MATERNELLES	1 818 €	1 985 €	2 953 €	3 086 €	134 €
ACCUEIL PERISCO ALSH COURTE ECHELLE		2 785 €	2 705 €	2 850 €	145 €
JARDINS FAMILIAUX	6 255 €	5 993 €	5 941 €	6 060 €	119 €
PARC DE STATIONNEMENT CHÂTEAU	3 150 €	2 800 €	2 500 €	2 344 €	-156 €
LOCATION MATERIEL	503 €	81 €	1 027 €	958 €	-70 €
OCCUPATION DES SALLES DE SPORT	815 €	108 €	26 €	367 €	341 €
JUMELAGE	2 431 €				
<b>Recettes issues de la tarification</b>	<b>1 408 684 €</b>	<b>1 020 189 €</b>	<b>1 097 082 €</b>	<b>1 061 145 €</b>	
écart en € n-1		-388 495 €	76 892 €	-35 937 €	

On remarque que les recettes tarifaires de la MPE et des centres de loisirs progressent sans pour autant atteindre leur niveau d'avant crise sanitaire (2019).

A noter la reprise de la facturation des terrasses (droits de stationnement et location voie publique) avec une recette de 11 763 € en 2022 en progression par rapport à 2019 avec la mise en place d'un tarif spécifique aux terrasses estivales à 4,66 €/m<sup>2</sup> (délibération n°25 du 23/06/2022).

### d) Les autres recettes (786 793 €)

Elles progressent de 20% à + 133 495 € par rapport à l'exercice précédent en raison :

- ✓ des cessions réalisées en 2022 (154 986 € en 2022 ; 109 470 € en 2021) avec la gare

SNCF à Mayenne Communauté (72 597 €) ; 2 ventes de terrains pour 1 547 € et l'indemnisation partielle du sinistre des logements d'urgence Perrouins pour 54 215 € enfin des ventes de matériel via le site Agorastore pour 23 627 €

- ✓ d'une aide exceptionnelle de la CAF versée pour compenser les pertes de recettes de la MPE liées au COVID (23 200 €)
- ✓ d'indemnités de sinistres de 105 851 € en 2022 contre 21 587 € en 2021. Ces indemnités perçues au titre de 2022 viennent indemniser les dégâts de la salle polyvalente en centre de vaccination (18 630 €), l'indemnisation de l'assurance du hall d'expositions pour la dépense de location des barnums de la foire de la Madeleine (40 000 €) des graffitis sur les bâtiments publics (27 231 €), des candélabres détruits.

Au sein de cette catégorie des « autres recettes », on trouve également en 2022, les sorties de stocks du magasin (pour 176 033 €), la reprise de provision effectuée sur la dette garantie de Copainville pour 13 559 € correspondant au montant annuel remboursé par l'association sur les échéances d'emprunt prises en charge par la Ville en 2016, et les loyers de nos biens immobiliers pour 289 687 €:

### **Zoom sur nos loyers perçus en 2022 (289 687 €) en augmentation annuelle de 5 784 €**

Recettes issues des loyers	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
PANNEAU D'AFFICHAGE	229 €	229 €	229 €	-00 €
SERVICES COMMUNS MAIRIE	33 969 €	34 126 €	34 409 €	283 €
BATIMENT AGITATO (LES POSSIBLES ET AGITATO FORMATION)	37 422 €	37 422 €	37 622 €	200 €
THEATRES	1 197 €	220 €	1 663 €	1 443 €
AUTRES SALLES	49 735 €	4 961 €	5 409 €	448 €
KIOSQUE	6 594 €	6 625 €	6 680 €	55 €
EX MAISON BERTRAND	-00 €	2 347 €	2 366 €	19 €
CHATELIERS - SALLES LOUEES	-00 €	4 180 €	12 298 €	8 118 €
ANCIEN HOTEL DE VILLE	-00 €	226 €	748 €	522 €
GRIMALDI	-00 €	2 098 €	2 385 €	287 €
LA VISITATION	-00 €	37 469 €	37 779 €	310 €
SALLE POLYVALENTE	4 905 €	2 166 €	5 346 €	3 180 €
HEBERGEMENT CHATELIERS	704 €	220 €	1 464 €	1 244 €
MAISONS DE QUARTIER	272 €	712 €	1 410 €	698 €
SERVICES COMMUNS	8 125 €	8 125 €	8 125 €	-00 €
LOGEMENTS SOCIAUX	53 963 €	56 383 €	53 216 €	-3 167 €
PARC PRIVE DE LA VILLE	53 465 €	65 078 €	59 875 €	-5 203 €
LOCAUX ST MARTIN	10 170 €	10 346 €	10 579 €	233 €
MAISON DE LA PECHE	4 323 €	4 343 €	4 379 €	36 €
AIDES A L AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRE	3 053 €	4 253 €	3 705 €	-548 €
<b>Recettes issues des revenus des immeubles</b>	<b>268 127 €</b>	<b>281 529 €</b>	<b>289 687 €</b>	<b>5 784 €</b>
<i>écart en € n-1</i>		13 403 €	8 158 €	

On retrouve les évolutions précédemment constatées à savoir une amélioration des recettes par comparaison à 2020 mais toujours en deçà des niveaux de 2019 (recette des loyers 2019 de 312 794 €)

Conclusion sur les recettes : le poids en € par habitant des recettes par chapitre comparativement à la strate : (Commune correspond aux chiffres de Mayenne)

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	877	664	795	930
Dotations et participations	220	271	275	293
Ventes et autres produits courants non financiers	185	142	132	125
Produits réels financiers	0	0	3	3
Produits réels exceptionnels	11	8	7	11

Strate de référence :

Population : 13503

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

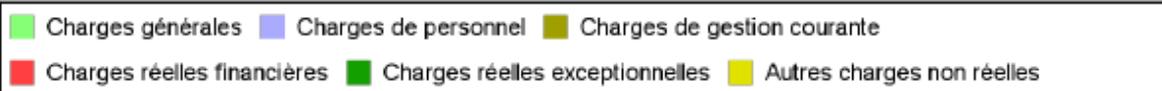
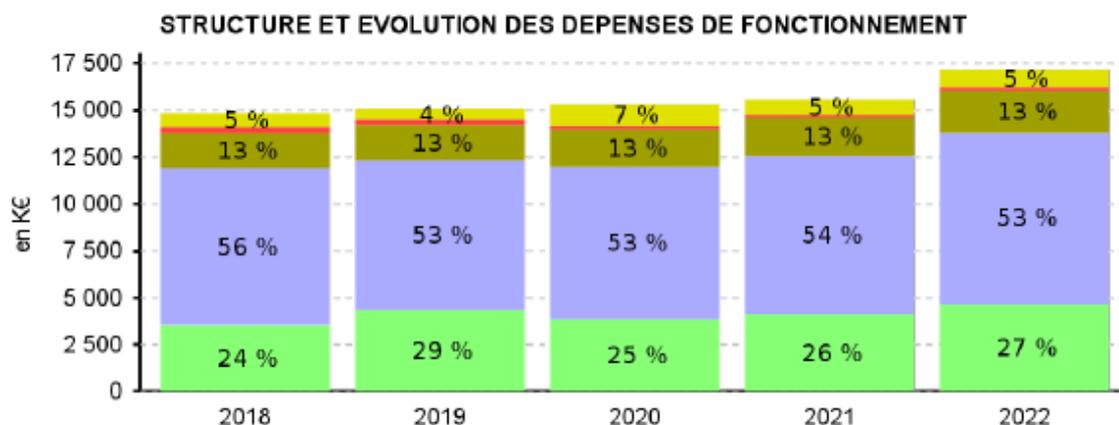
A noter la position de Mayenne proche des strates à l'exception des dotations pour lesquelles Mayenne se situe bien en deçà.

### 3 – Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses budgétaires réelles (c'est à dire ayant donné lieu à décaissement) peuvent être regroupées en 5 catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts)
5. Les charges exceptionnelles.

#### Structure et évolution sur 5 ans - DEPENSES REELLES



Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2022

chap.	Intitulé	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	réalisation 2022	CA n-1 %	Ecart CA n-1 en €
011	Charges générales	3 998 810	4 255 399	4 978 017	4 839 052	97%	14%	583 654 €
012	Charges de personnel	8 147 979	8 476 734	9 158 109	9 157 696	100%	8%	680 963 €
014	Atténuations de produits	74 472	78 358	88 754	86 534	97%	10%	8 176 €
65	Autres charges de gestion	1 974 032	2 037 818	2 240 648	2 232 604	100%	10%	194 786 €
66	Charges financières	205 516	160 167	154 000	152 778	99%	-5%	-7 389 €
67	Charges exceptionnelles	3 661	1 512	8 500	763	9%	-50%	-748 €
68	Provisions pour dépréciations		15 958	5 000	0	0%	-100%	-15 958 €
022	Dépenses imprévues							
	<b>TOTAL Dépenses réelles FONC.</b>	<b>14 404 470</b>	<b>15 025 945</b>	<b>16 633 028</b>	<b>16 469 428</b>	<b>99%</b>	<b>10%</b>	<b>1 443 483 €</b>
023	Virement à la section d'investissement			3 044 340				
042	Opérations d'ordre	1 145 833	787 503	793 238	935 708			148 204 €
	<b>TOTAL Dépenses FONC.</b>	<b>15 550 302</b>	<b>15 813 449</b>	<b>20 470 606</b>	<b>17 405 136</b>	<b>85%</b>	<b>10%</b>	<b>1 591 687 €</b>

Avant d'analyser l'exercice 2022, rappelons que la diminution des dépenses constatée en 2020 s'explique par la crise sanitaire avec notamment l'absence de manifestations, la fermeture de services, la baisse des fluides, la baisse des consommations des services, les vacances de postes.

Analysons l'exercice 2022 en examinant l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre :

**Les charges à caractère général (4 839 052 €)** enregistrent une progression forte de 14 % (à + 583 654 €). Avec un crédit budgété de 16 633 028 €, leur taux d'exécution 2022 ressort à 99 % (88 % en 2021).

Les postes de dépenses de ce chapitre sont fortement impactés par la poussée inflationniste plus particulièrement sur l'énergie et sur les denrées alimentaires.

- Par domaines d'intervention :

Il est possible de classer les dépenses du chapitre des charges à caractère général 2022 et de comparer leur évolution sur les 2 exercices précédents :

Dépenses du charges à caractère général	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 103 607 €	1 234 923 €	1 464 772 €	229 849 €
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	20 204 €	28 653 €	19 387 €	-9 266 €
ENFANCE (écoles, cuisine centrale, accueil périscolaire)	728 516 €	824 890 €	1 004 736 €	179 846 €
THEATRE MEMORIAL SALLES	234 157 €	210 310 €	274 933 €	64 623 €
SPORTS ET JEUNESSE	365 642 €	385 158 €	439 529 €	54 371 €
INTERVENTIONS SOCIALES	28 112 €	34 758 €	34 778 €	20 €
FAMILLE	71 358 €	94 154 €	108 952 €	14 798 €
LOGEMENT	44 773 €	83 972 €	74 412 €	-9 560 €
SERVICES URBAINS	1 393 835 €	1 335 481 €	1 270 402 €	-65 079 €
COMMERCE MARCHÉS	8 605 €	23 100 €	147 152 €	124 051 €
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 998 810 €</b>	<b>4 255 399 €</b>	<b>4 839 052 €</b>	
<i>écart en € n-1</i>		256 589 €	583 654 €	

A noter que la dépense en "service urbains" comprenait jusqu'en juin 2021 la dépense de transport public qu'on ne retrouve pas en 2022 du fait du transfert de la compétence AOM à Mayenne Communauté.

Au niveau des services généraux, les dépenses du garage augmentent annuellement de 61 370 €, de l'atelier de 29 515 € et du magasin de 13 461 € sous l'effet de l'inflation annuelle. A noter la dépense pour les animations d'été à la Cale (55 094 €) qui entraîne globalement grâce aux économies réalisées sur les autres animations une dépense supplémentaire de 9 165 €. Autre dépense augmentée celle de la démocratie participative et de la démarche de concertation du centre-ville (+ 31 598 €).

- Par nature de dépenses :

Zoomons sur les denrées alimentaires qui ont enregistré une augmentation annuelle de 10% et une augmentation moyenne de 14% depuis 3 ans.

Dépenses d'alimentation	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
ALIMENTATION	329 859 €	414 644 €	456 730 €	42 086 €

Zoomons sur la dépense de fluides avec une progression annuelle de 39% à + 399 557 € qui explique 68% de la progression du chapitre des charges à caractère général.

Dépenses de fluides	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	197 592 €	236 364 €	300 041 €	63 677 €
ENERGIE - ELECTRICITE	633 252 €	523 496 €	696 133 €	172 637 €
COMBUSTIBLES	228 450 €	258 752 €	421 994 €	163 242 €
<b>TOTAL fluides</b>	<b>1 059 294 €</b>	<b>1 018 611 €</b>	<b>1 418 168 €</b>	
<i>écart en € n-1</i>		-40 683 €	399 557 €	

En matière d'électricité, la prévision budgétaire était de 715 150 €. Les mesures gouvernementales sur le prix au MWh électrique ont permis de contenir l'augmentation à 16,1%. Depuis 2019 la Ville adhère au groupement d'achat du syndicat départemental TE53 pour la fourniture de son électricité ce qui la protège des hausses de tarifs.

En matière de gaz naturel la Ville est protégée par son marché qui lui garantit des prix fixes jusqu'au 31/10/2023 sur 72% des volumes consommés. Du fait de ces prix « contrôlés » la Ville n'a pas bénéficié de l'amortisseur électricité mis en place en 2022 (non éligible).

Ce chapitre comprend trois autres sources d'augmentation :

✓ les déchets qui enregistrent une progression annuelle de 41 578 € avec une dépense 2022 de 140 429 € ; Cette variation s'explique par les volumes déposés en déchets verts notamment et par l'augmentation du prix des dépôts des déchets ménagers par Mayenne Communauté.

✓ Autre augmentation annuelle celle des assurances liée à notre sinistralité depuis l'incendie du hall des expositions de novembre 2019. Nous passons d'une dépense d'assurance multirisque de 38 578 € en 2021 à 49 038 € en 2022 (+ 10 460 €).

✓ Les locations mobilières avec une dépense augmentée de 70 790 €. En 2022 la ville a supporté la location de barnums pour la foire de la Madeleine (40 000 € compensée intégralement par une recette équivalente de l'assurance du hall des expositions) et une dépense de locations d'illuminations de Noël de + 34 619 €.

**Les charges brutes de personnel (9 157 696 €)** enregistrent en 2022 une progression annuelle de 8% soit une augmentation de **680 963 €**.

**Les charges nettes de personnel 2022** (après déduction des remboursements sur charges de personnel) représentent 52,9% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette proportion diminue par rapport à l'an passé (53,7%).

Les charges nettes de personnel 2022 connaissent une progression annuelle similaire à celle des charges brutes (+8%).

Charges de personnel	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
<b>Charges de personnel brutes</b>	<b>8 147 979 €</b>	<b>8 476 734 €</b>	<b>9 157 696 €</b>	<b>680 963 €</b>
Remboursement pour mise à disposition du personnel (CCAS, budgets annexes)	405 688 €	398 655 €	440 265 €	41 610 €
Remboursements indemnités journalières	5 837 €	9 473 €	1 329 €	-8 144 €
<b>Charges de personnel nettes</b>	<b>7 736 454 €</b>	<b>8 068 606 €</b>	<b>8 716 102 €</b>	<b>647 496 €</b>
<i>écart en % n-1</i>		4%	8%	

**Ci-après les éléments expliquant la variation annuelle des charges de personnel :**Éléments conjoncturels

- Réforme des catégories C en janvier 2002
- Réforme des catégories B en septembre 2022
- Revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 % à compter de juillet 2022
- Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2022
- Versement de la prime gouvernementale d'inflation destinée à compenser l'augmentation du coût des carburants remboursée intégralement ultérieurement
- Versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

Éléments structurels

- Doublement du nombre de chèques déjeuners attribués
- Poursuite de la politique de titularisation d'agents contractuels (7 agents d'animation périscolaire)
- Extension de l'attribution des chèques déjeuners, de l'IFSE et de l'adhésion au CNAS aux contractuels indiciaires sur contrat de plus de 6 mois.
- Versement de charges d'assurance statutaires exceptionnelles.

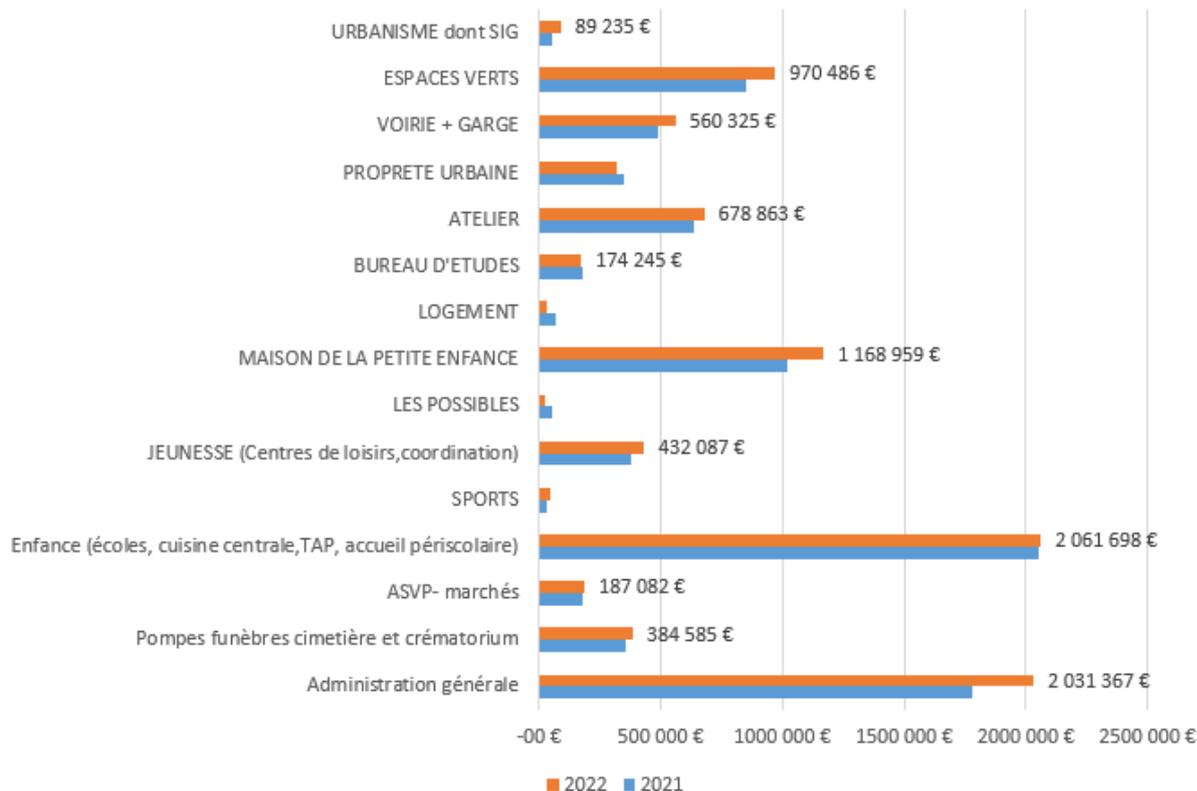
**RATIO de RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES:** c'est l'un des 4 critères retenus pour mesurer la santé financière d'une commune. Ce ratio correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune à savoir les dépenses de personnel et les annuités de la dette (intérêts + capital). Le ratio se calcule ainsi : (frais de personnel + annuité de la dette) / recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022
Charges de personnel nettes	7 736 455 €	8 068 606 €	8 716 102 €
Intérêts de la dette	205 516 €	160 167 €	152 778 €
Remb en capital des emprunts	1 390 663 €	1 130 314 €	1 033 141 €
Recettes réelles de fonctionnement	17 404 524 €	17 369 442 €	17 660 754 €
<b>Ratio de rigidité</b>	<b>53,6%</b>	<b>53,9%</b>	<b>56,1%</b>

On remarque que le ratio de Mayenne se détériore du fait de l'augmentation des dépenses de personnel malgré la baisse de l'annuité de la dette (-410 260 € sur la période) et de l'augmentation des recettes réelles.

L'évolution des charges de personnel brutes par domaine d'intervention :

### Répartition des charges de personnel



**Les charges de gestion courante (2 232 604 €)** regroupent les dépenses suivantes :

Charges de gestion courante	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	2 704	0	0	0
UTILISATIONS LOGICIELS	0	15 846	28 641	12 794
IMDEMNITES ELUS	180 998	193 289	204 541	11 252
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR et ETEINTES	6 103	16 835	20 629	3 793
CONTINGENT SERVICE D'INCENDIE	419 823	414 212	421 185	6 973
CONTRIBUTIONS TEM 53 POSE DEPOSE ILLUMINATIONS	386	0	80 911	80 911
CCAS	520 000	520 000	520 000	0
AUTRES ORGANISMES PUBLICS (e collectivités + Enedis )	5 000	0	25 717	25 717
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	832 432	870 343	923 304	52 961
CHANTIERS ARGENT DE POCHE	6 586	7 292	7 676	384
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 974 032 €</b>	<b>2 037 818 €</b>	<b>2 232 604 €</b>	<b>194 786 €</b>
<i>écart en % n-1</i>		3%	10%	

La variation annuelle du chapitre est de +10%. Elle concerne l'ensemble des postes du chapitre. A noter le changement d'imputation comptable de la contribution au TEM 53 pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année (jusqu'en 2021 imputé sur le chapitre des charges à caractère général). Retraité de cette dépense le chapitre évolue de +6%.

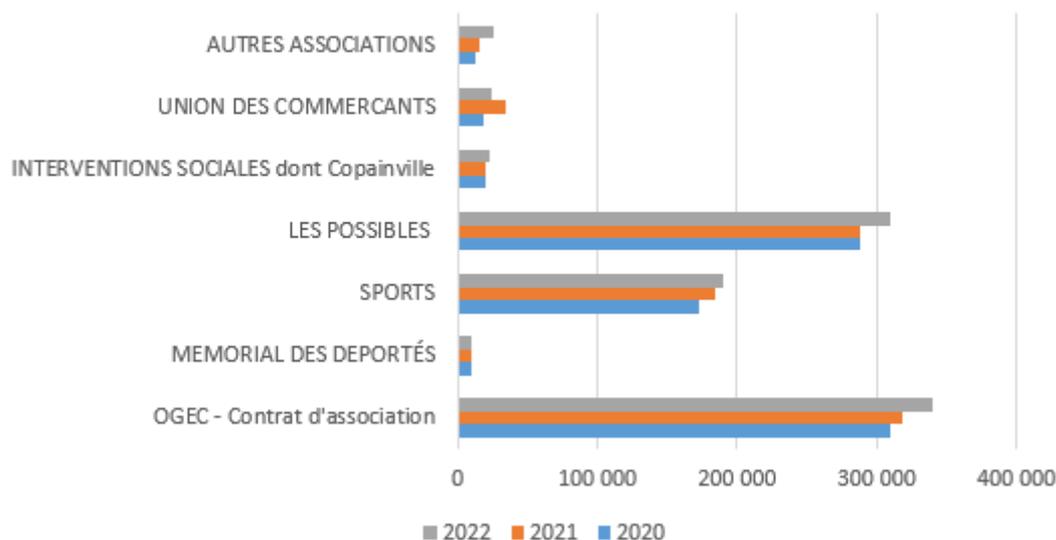
- 1) Les subventions aux associations de 923 304 €

Subvention aux associations	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
OGEC - Contrat d'association	309 964	317 569	340 553	22 985
MEMORIAL DES DEPORTÉS	10 000	10 000	10 000	0
SPORTS	172 681	184 137	190 177	6 039
LES POSSIBLES	288 255	288 255	309 755	21 500
INTERVENTIONS SOCIALES dont Copainville	20 025	20 000	22 800	2 800
UNION DES COMMERCANTS	19 000	35 000	24 000	-11 000
AUTRES ASSOCIATIONS	12 507	15 382	26 019	10 637
<b>SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES</b>	<b>832 432 €</b>	<b>870 343 €</b>	<b>923 304 €</b>	<b>52 961 €</b>
<b>écart en % n-1</b>		5%	6%	

La Ville a consacré en 2022, 5,6 % de ses charges de fonctionnement au financement des associations. Les communes du Département de la même catégorie se situent à 8,64%, celles de la Région à 7,21 % et celles du territoire national à 7,91% (Source fiche financière annuelle AEF 2022 (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) de la DDFIP).

L'augmentation de la subvention à l'association LES POSSIBLES (+21 500 €) est liée à la nouvelle convention 23/25 qui prévoit la fin de la mise à disposition de deux agents (secrétaire comptable et animatrice) à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2022. En conséquence, la Ville depuis cette date ne supporte plus les charges de rémunération pour ces deux agents.

### Evolution des subventions depuis 3 ans



2) La subvention versée au CCAS est restée stable à 520 000 € comme en 2021 et en 2020.

**Les charges financières (152 778 €)** se réduisent de façon continue depuis 2011, en lien avec notre politique de désendettement et avec le niveau très favorable des taux d'intérêts de ces dernières années même si la hausse des taux de 2022 a atténué la diminution avec des charges financières en recul de 5 % représentant une économie de 7 389 € par rapport à l'exercice précédent. La charge d'intérêts de l'emprunt de 2022 sera supportée à compter de l'exercice 2023.

### Évolution des intérêts de la dette sur 10 ans



L'analyse de la dette est abordée au point 5 de la page 26 du présent rapport.

**Les autres dépenses** des chapitres Atténuations de produits (014) et des charges exceptionnelles (67) s'élèvent à un total de 87 297 €.

On trouve les reversements de fiscalité à Parigné pour 6 687 €, les dégrèvements de taxes foncières aux jeunes agriculteurs pour 23 € ainsi que la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales de 79 824 € (contre 70 898 € en 2021) soit une contribution supérieure de 8 926 € en 2022.

Les charges exceptionnelles 2022 comprennent les titres de recettes annulés émis sur des exercices antérieurs pour 763,40 €.

**Conclusion sur les dépenses** : le poids en € par habitant des dépenses par chapitre comparativement à la strate :

2022 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	345	266	270	302
Charges de personnel	678	517	555	696
Charges de gestion courante	165	110	125	145
Charges réelles financières	11	9	17	19
Charges réelles exceptionnelles	0	0	10	8

Strate de référence :

Population : 13503

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2022

A l'exception des charges financières, la Ville se situe au-dessus des strates départementales et régionales sur tous les postes de charges.

## 4 – Les épargnes 2022 de la Ville

Selon le mode de calcul retenu par la Chambre Régionale des Comptes.

<b>RESSOURCES FISCALES PROPRES</b>			
Les recettes fiscales	11 927 670 €		
- l'Attribution de Compensation	-4 276 579 €		
- la Dotation de Solidarité Communautaire	-96 836 €		
	<b>7 554 255 €</b>		
<b>RESSOURCES EXPLOITATION</b>			
Ventes de produits et prestations	1 970 986 €		
+ autres produits	289 690 €		
	<b>2 260 676 €</b>		
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			
		les charges à caractère général	4 839 052 €
		- les stocks	-176 428 €
<b>sous total produits flexibles</b>	<b>9 814 931 €</b>		<b>4 662 625 €</b>
<b>RESSOURCES INSTITUTIONNELLES</b>			
Les dotations et participations	2 975 305 €		
<b>FISCALITE REVERSEE INTERCO ET ETAT</b>			
L'Attribution de Compensation et la DSC	4 373 415 €		
- les reversements de fiscalité	-6 710 €		
- la contribution au FPIC	-79 824 €		
<b>sous total produits rigides</b>	<b>7 262 186 €</b>		
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
		- les remboursements (IJ)	-1 329 €
			<b>9 157 696 €</b>
			<b>9 156 367 €</b>
<b>SUBVENTIONS DE FCT</b>			
			<b>1 469 021 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>			
			<b>763 583 €</b>
<b>Travaux en régie</b>	<b>242 148 €</b>		
<b>CHARGES DE GESTION</b>			
			<b>16 051 595 €</b>
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	<b>17 319 265 €</b>		
REMB Budgets annexes et Mayenne Communauté	909 841 €	REMB Budgets annexes et Mayenne Communauté	909 841 €
<b>PRODUITS GESTION NETS</b>	<b>16 409 424 €</b>	<b>CHARGES DE GESTION NETS</b>	<b>15 141 754 €</b>

<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>		<b>1 267 670 €</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		
Les produits financiers		0 €
Les charges financières – intérêts de la dette		-152 778 €
		<b>-152 778 €</b>
<b>Les produits exceptionnels</b>		
- les cessions		305 787 €
- les charges exceptionnelles		-154 986 €
		-763 €
		<b>150 037 €</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>		<b>1 264 929 €</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>598 944 €</b>
Remboursement en capital des emprunts		1 033 141 €
<b>ÉPARGNE NETTE</b>		<b>231 788 €</b>

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion après déduction de la charge d'intérêts. Appelée également « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une

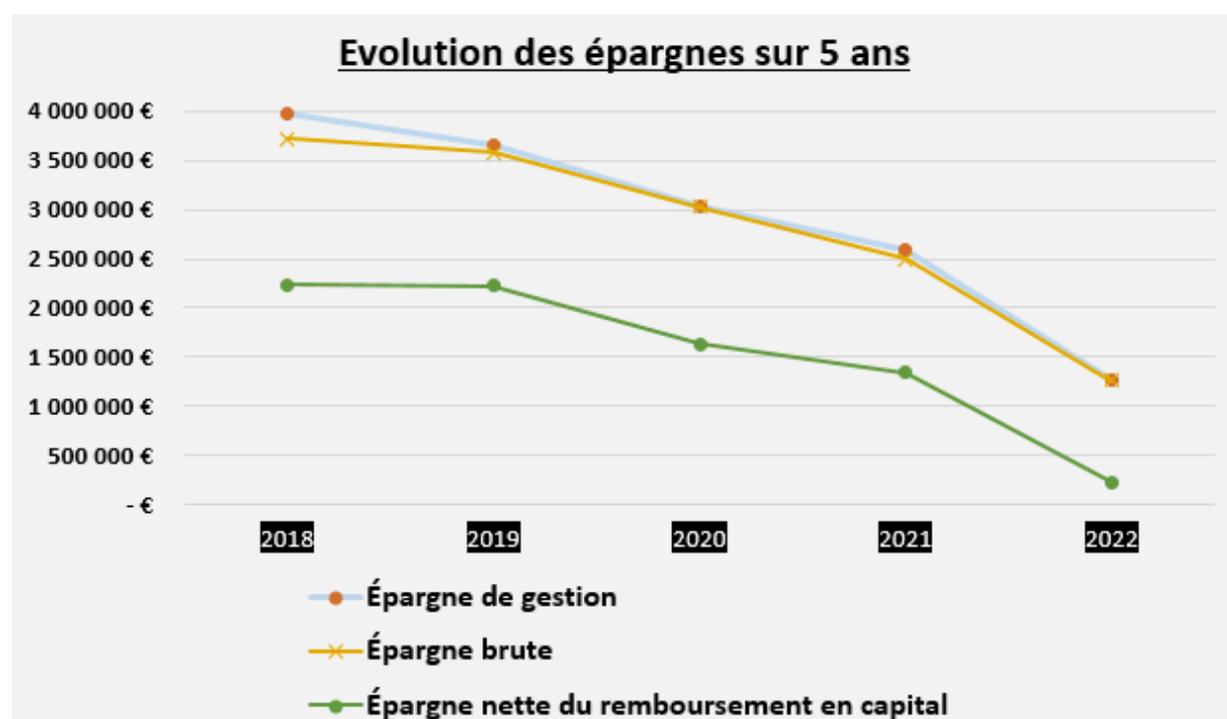
partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'investissement).

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette (intérêts + capital). Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Regardons l'évolution des épargnes de la Ville depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	variation n-1 en €	variation n-1 en %	variation 2018-2022
Épargne de gestion	3 970 536 €	3 665 346 €	3 040 665 €	2 585 504 €	1 267 670 €	-1 317 834 €	-51%	-68%
Épargne brute	3 718 294 €	3 584 206 €	3 024 757 €	2 501 017 €	1 264 929 €	-1 236 088 €	-49%	-66%
Épargne nette du remboursement en capital	2 234 474 €	2 226 062 €	1 634 094 €	1 340 703 €	231 788 €	-1 108 915 €	-83%	-90%

L'épargne brute se dégrade (CAF brute). Elle enregistre un repli de -66% au cours des 5 dernières années, tendance suivie par l'épargne nette (CAF nette). Si il est constaté une baisse de 30,4% du remboursement en capital des emprunts, celui-ci ne compense pas à la fois la baisse des produits réels (-2%) et la hausse des charges réelles (+14,9%). La CAF nette enregistre ainsi une baisse (-89,6%) en 5 ans.



Situation comparative :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 267 670	94	183	251	205
Résultat comptable = A - B = R	598 944	44	124	156	132
Produits de fonctionnement CAF	17 470 066	1 294	1 085	1 212	1 362
Charges de fonctionnement CAF	16 205 137	1 200	903	977	1 169
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 264 929	94	182	234	194
Produits de cessions d'immobilisations	154 968	11	12	20	27
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	231 788	17	113	147	105
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	231 788	17	113	147	107

Source: DDFIP – Fiche AEF 2022

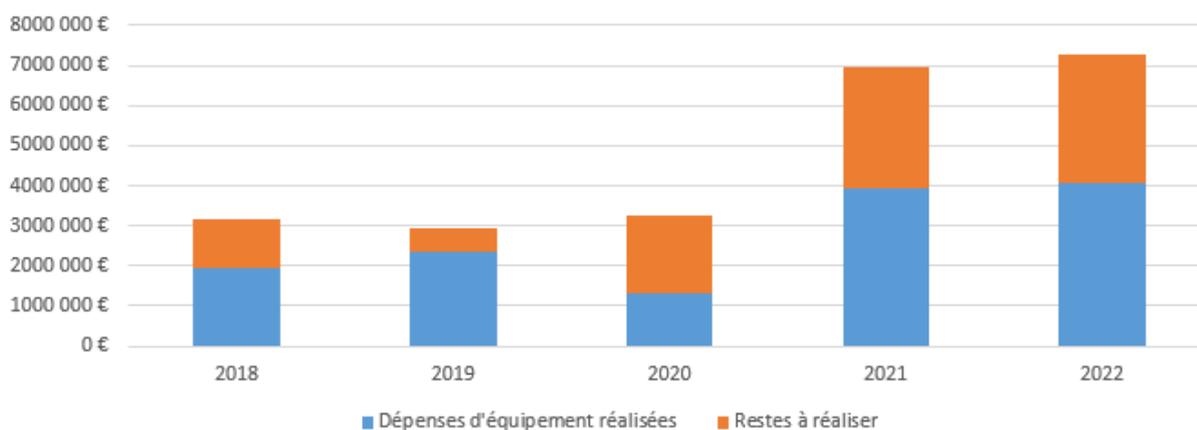
## SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2022 est marqué par un taux de réalisation des dépenses d'équipement performant au regard du niveau des années précédentes. Rappelons que ce ratio est notamment contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes.

En 2022, le niveau de nos dépenses d'investissement y compris les restes à réaliser se situe à **7 296 824 €** et fait ressortir un taux de réalisation de **88,6%**.

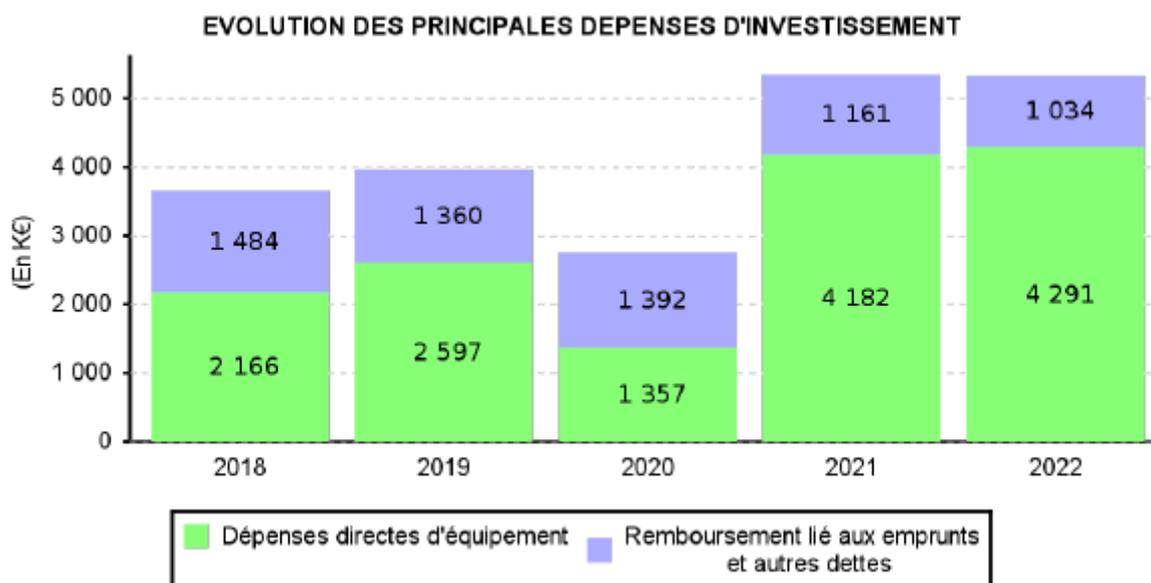
	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement budgétées	6 366 081 €	6 572 890 €	7 590 639 €	8 610 749 €	8 234 935 €
Dépenses d'équipement réalisées	1 935 760 €	2 346 288 €	1 315 044 €	3 916 920 €	4 048 784 €
Restes à réaliser	1 225 905 €	580 211 €	1 953 203 €	3 048 061 €	3 248 040 €
Taux d'exécution avec RAR	49,7%	44,5%	43,1%	80,9%	88,6%

### Évolution des dépenses d'équipement depuis 5 ans



## 5 - La section d'investissement

### a) les dépenses réelles d'investissement (5 082 662 €) hors restes à réaliser 2022 de 3 248 040 €



2022 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	318	337	362	351
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	77	69	87	90

Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2022

### **Les dépenses financières = 1 033 878 €**

Elles correspondent au remboursement en capital des emprunts qui, pour 2022, s'élèvent à **1 033 141 €**. Comme le montre le graphe ci-dessus, il diminue en 2022 conformément à notre politique de désendettement. A noter que le remboursement en capital du nouvel emprunt de 2022 commence à impacter au 31/01/2023 par échéances trimestrielles.

Autre dépense financière, le remboursement des cautions reçues pour les jardins familiaux et le parking du château qui s'élève en 2022 à **737 €**.

### **Les dépenses d'équipement = 4 048 784 €**

Le programme d'équipement 2022 atteint 4 048 784 € contre 3 916 920 € en 2021. Après une progression continue entre 2016 et 2019, puis une baisse importante en 2020 (cycle électoral + crise sanitaire), l'année 2022 comme en 2021 enregistre un niveau performant de réalisation des dépenses d'équipement.

En matière de subventions d'équipement, **794 792 €** ont été versés :

- A 6 particuliers dans le cadre de l'opération de rénovation des façades du centre-ville avec une dépense de **27 951 €** (9 191€ en 2021 ; 20 727 € en 2020 ; 21 443 € en 2019 ; 50 120 € en 2018 ; 34 993 € en 2017),
- Au syndicat Territoire d'Energie Mayenne à hauteur de **761 755 €** dans le cadre de la convention de transfert pour la rénovation de l'éclairage public (309 436 €), pour le nouvel éclairage du terrain synthétique (106 507 €), pour la rénovation de l'éclairage des terrains de sport (114 446 €), pour de l'enfouissement de réseaux (169 675 € Rue du Prieuré de Berne, rue des Pescheres) et pour des travaux de signalisation lumineuse (61 691 €)
- Au Département pour **5 086 €** dans le cadre d'un fonds de concours versé en contrepartie des travaux du giratoire de la RD 132

En matière de dépenses d'équipement brut (hors subventions d'équipement), les réalisations de 2022 (hors restes à réaliser) sont de **3 253 992 €**.

### **Etudes et logiciels**

**628 661 €**

50% de la dépense du chapitre concernent les études site Rouillois confiées à LMA par convention de mandat.

	Budgeté 2022	Réalisé 2022
DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BATI	69 168 €	55 216 €
SERVICES COMMUNS MAIRIE	20 872 €	12 610 €
SERVICES TECHNIQUES ADMINISTRATIFS	5 897 €	-00 €
BASILIQUE NOTRE DAME DIAG HYDRAULIQUE CRYPTÉ	20 000 €	13 446 €
JARDIN DU SOUVENIR	2 988 €	2 688 €
SERVICES COMMUNS - ASVP	6 000 €	-00 €
HALL D EXPOSITION	50 400 €	38 280 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	54 564 €	35 664 €
DIAGNOSTIC STRUCTURE STADE	-00 €	5 520 €
TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	1 544 €	1 184 €
EAUX PLUVIALES SCHEMA DIRECTEUR	101 345 €	82 460 €
RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE	110 000 €	42 320 €
DIAG OUVRAGES D'ART, LEVES TOPOS	110 689 €	38 177 €
SITE ROULLOIS CONVENTION DE MANDAT LMA	365 728 €	301 096 €
PETITES VILLES DE DEMAIN	16 500 €	-00 €
<b>TOTAL DU CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>935 695 €</b>	<b>628 661 €</b>

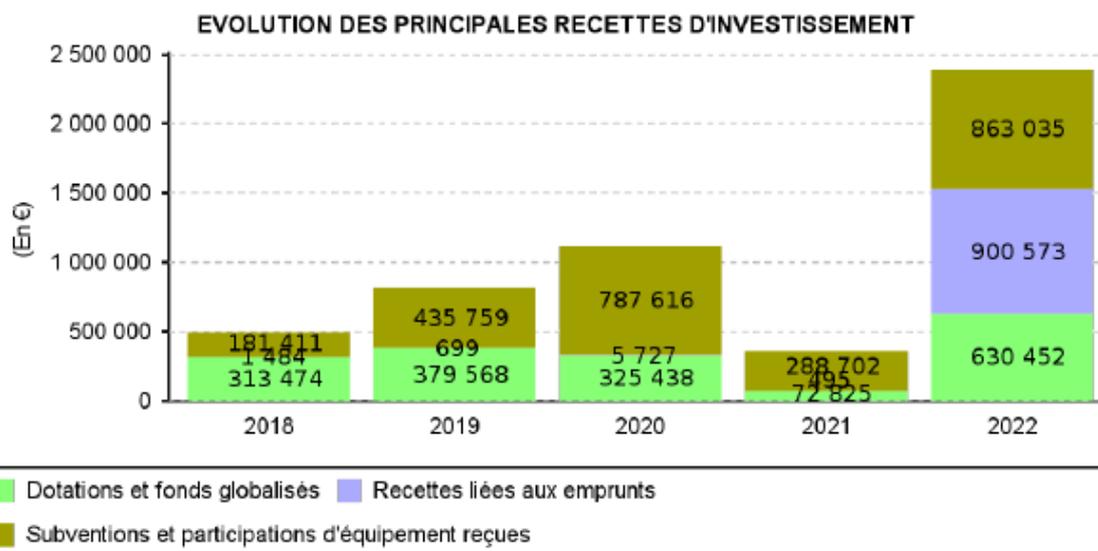
**Acquisitions – Travaux****2 625 331 €**

Ces dépenses relèvent principalement pour 2022 de la fin des travaux au jardin du souvenir (100 851 €), au local du CCAS (130 743 €), à la salle de sports Robert Buron (700 770 €) au terrain de football synthétique (120 750 €). On enregistre sur cet exercice le début des travaux à la salle de pétanque (75 294 €) l'acquisition de matériel informatique pour les écoles (73 499 €) ou encore l'acquisition d'une balayeuse de voirie (199 852 €). Enfin cet exercice 2022 supporte deux acquisitions immobilières celle de la rue Blériot (55 103 €) et celle de la rue Joseph Cugnot destiné au local des associations caritatives pour 527 266 €.

	Budgété 2022	Réalisé 2022
OPERATIONS NON VENTILABLES	68 904 €	10 135 €
SERVICES COMMUNS MAIRIE	61 147 €	58 319 €
SERVICES TECHNIQUES ADMINISTRATIFS	14 584 €	7 584 €
ENTRETIEN DES LOCAUX	13 000 €	-00 €
ATELIER	31 700 €	-00 €
COMMANDE PUBLIQUE	2 336 €	389 €
GARAGE	21 788 €	20 416 €
ACTIONS DE COMMUNICATION	2 000 €	-00 €
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	50 000 €	-00 €
FETES ET CEREMONIES DIVERSES	10 000 €	9 174 €
FETE DE FIN D ANNEE	25 669 €	25 669 €
LA CALE	10 000 €	6 330 €
EDIFICES ET PRESBYTERES	40 000 €	-00 €
CIMETIERE JARDIN DU SOUVENIR	110 986 €	100 851 €
SERVICES COMMUNS - ASVP	75 000 €	-00 €
MATERNELLES PUBLIQUES	49 071 €	23 118 €
PRIMAIRES PUBLIQUES	160 222 €	126 177 €
PRIMAIRES PRIVEES	12 000 €	11 835 €
CLASSES REGROUPEES PIERRE ET MARIE CURIE	320 000 €	21 344 €
THEATRE	8 640 €	11 822 €

	Budgeté 2022	Réalisé 2022
CHATELIERS - SALLES LOUEES	-35 957 €	9 864 €
LA VISITATION	54 700 €	-00 €
SALLE POLYVALENTE	51 793 €	17 517 €
SALLES DE SPORTS, GYMNASES	1 369 137 €	817 282 €
TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	251 318 €	120 750 €
MAISONS DE QUARTIER	48 700 €	-00 €
CENTRE SOCIAL LES POSSIBLES	35 807 €	34 962 €
SOCIAL dont local Joseph Cugnot	551 400 €	549 700 €
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	191 500 €	27 615 €
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	11 958 €	3 942 €
LOCAL CCAS Château Trompette	108 579 €	96 849 €
EAUX PLUVIALES	34 167 €	3 420 €
PROPRETE URBAINE dont balayeuse	259 694 €	201 646 €
SANITAIRES PUBLICS	2 200 €	2 147 €
MOBILIER URBAIN	89 891 €	28 092 €
VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	228 914 €	56 069 €
VOIRIE	200 121 €	88 694 €
ESPACES VERTS URBAINS	109 861 €	68 240 €
RESERVES FONCIERES	19 324 €	10 324 €
ACQUISITION 219 RUE BLERHOT	107 000 €	55 054 €
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	47 000 €	-00 €
FOIRES ET MARCHES	1 000 €	-00 €
<b>TOTAL DES CHAPITRE 21 et 23 ACQUISITIONS et TRAVAUX</b>	<b>4 825 154 €</b>	<b>2 625 331 €</b>

**b) les recettes réelles d'investissement (6 938 914 € en 2022) hors restes à réaliser de 3 248 040 €**



Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2022

2022 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	47	58	58	59
Recettes liées aux emprunts	67	100	88	89
Subventions et participations d'équipement reçues	64	51	58	76

Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2022

**Les recettes réelles d'investissement atteignent en 2022, 6 938 914 (3 361 814 € en 2021).**

Elles comprennent :

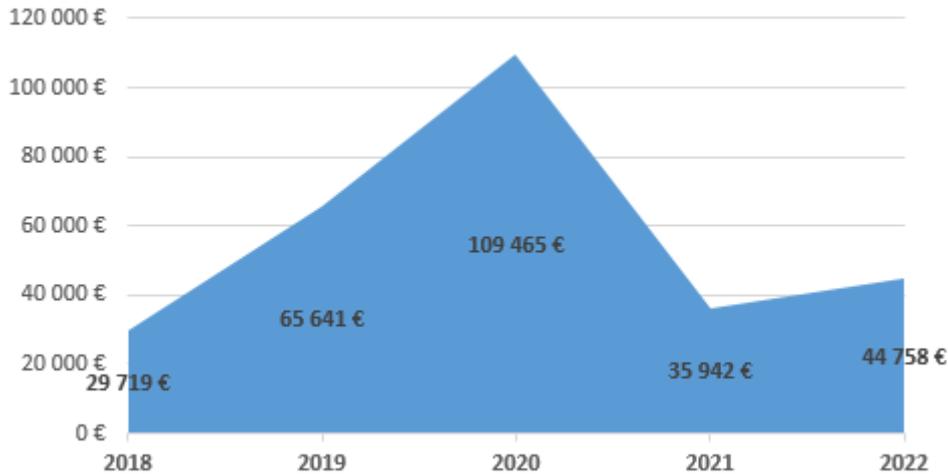
- ✓ les subventions et participations **818 277 €** (cf détail ci-après), en nette progression par comparaison à 2021 (252 760 € perçus en financement externes)
- ✓ la taxe d'aménagement pour **90 315 €**,
- ✓ les cautions versées pour les jardins familiaux et le parking du château de **573 €**,
- ✓ l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2022 de **4 544 853 €** (correspond au besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2021),
- ✓ le FCTVA de **540 137 €**,
- ✓ les amendes de police pour **44 758 €** et,
- ✓ le nouvel emprunt de **900 000 €**.

Détail des subventions et participations perçues en 2022 :

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
SUBV AUDIT EXTENS RESEAU CHALEUR BIOMASSE	12 159,00	ADEME
FONDS DE CONCOURS SALLE DES CONSEILS	10 725,00	MAYENNE COMMUNAUTE
SUBV CAPTEURS CO2 ECOLES MATERNELLES	2 178,99	PREFECTURE DE LA MAYENNE
SUBVENTION CAPTEURS CO2 ECOLES PRIMAIRES	2 178,98	PREFECTURE DE LA MAYENNE
SUB ETAT MATERIEL SCENIQUE ET MIGRATION LED AU THEATRE	6 308,00	ETAT
SUBV CD53 EQUIP SPORT COLG 1ER ACPTÉ JEAN COLLET	95 872,00	PAIERIE DEPART DE LA MAYENNE
DETR 2022 RENOVATION SALLE ROBERT BURON	72 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
DSIL 2021 SALLE JEAN COLLET SOLDE	74 046,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
TRAVAUX RENOVATION SALLE GAMBETTA	42 842,00	PAIERIE DEPART DE LA MAYENNE
DETR RENOVATION SALLE R BURON	120 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
SUB 2ND VERSEMENT ET SOLDE RENOVATION SALLE SPORT	23 968,00	MAYENNE COMMUNAUTE
DEPARTEMENT 1ER AC TRAVX RENOV GYMNASÉ ROBERT BURON	84 332,80	PAIERIE DEPART DE LA MAYENNE
DEPARTEMENT SUBVENTION TERRAIN SYNTHETIQUE	120 000,00	PAIERIE DEPART DE LA MAYENNE
DETR 2021 TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	15 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
DETR 2021 DEPLACEMENTS DOUX RUE PRIEURE DE BERNE TRANCHE 3	50 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
DETR 2021 DEPLACEMENTS DOUX RUE PRIEURE DE BERNE TRANCHE 3 S SOLDE	20 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
SUBVENTION FDC TRAVAUX RUE DU PRIEURE DE BERNE POUR STRUCTURE DE LA CHAUSSEE	66 666,67	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAY
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>818 277,44 €</b>	

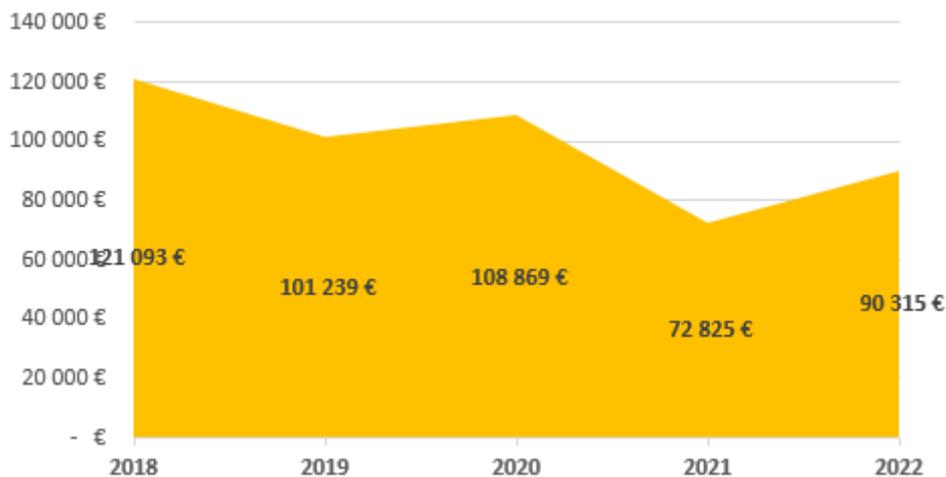
**Zoom sur le produit des amendes de police** (43 758 € en 2022). Elle progresse de 8 816 € en 2022. Cette recette est variable comme le montre le graphe ci-dessous :

### amendes de police



### **Zoom sur la taxe d'aménagement :**

### taxe d'aménagement



Après un recul du produit en 2021 la recette progresse sans atteindre son niveau précédent. Pour rappel, la taxe d'aménagement (auparavant taxe locale d'équipement) est applicable sur toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable de travaux).

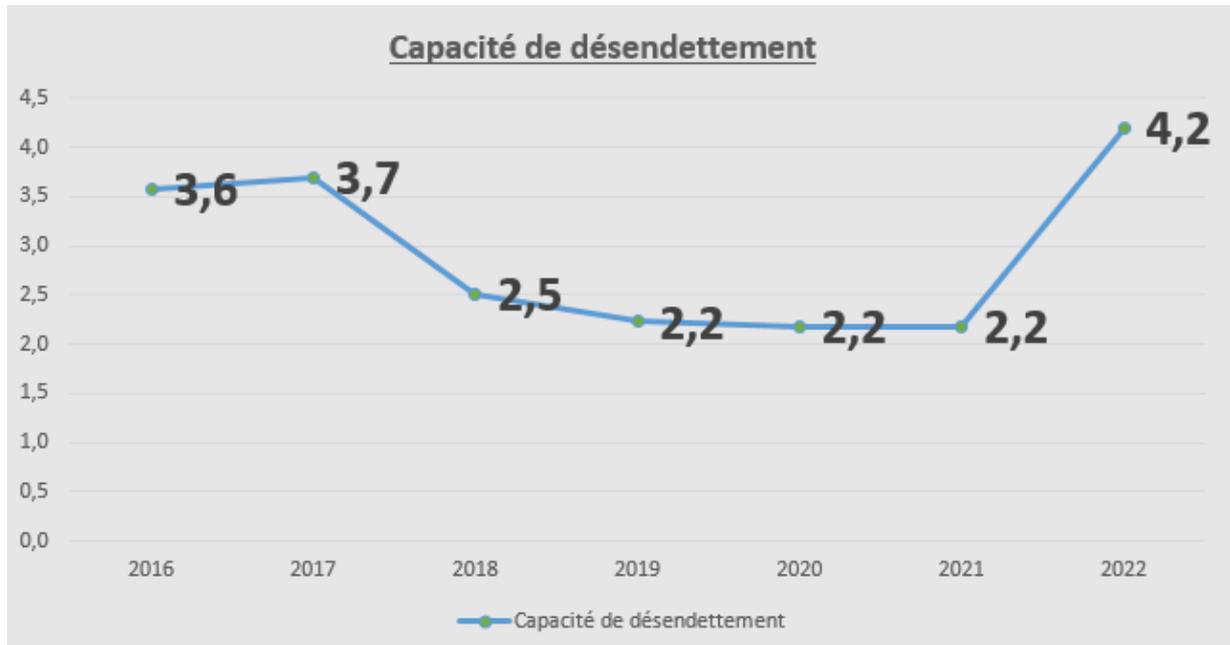
## **5- l'évolution de l'endettement de la Ville**

Au 31/12/2022, l'endettement de la Ville est de **5 308 751 €** (il était de 5 441 892 € un an auparavant). En 2022, la Ville a contracté un emprunt de 900 000 € auprès du crédit mutuel sur 20 ans au taux fixe de 1,69%. Cet emprunt est venu accroître l'encours.

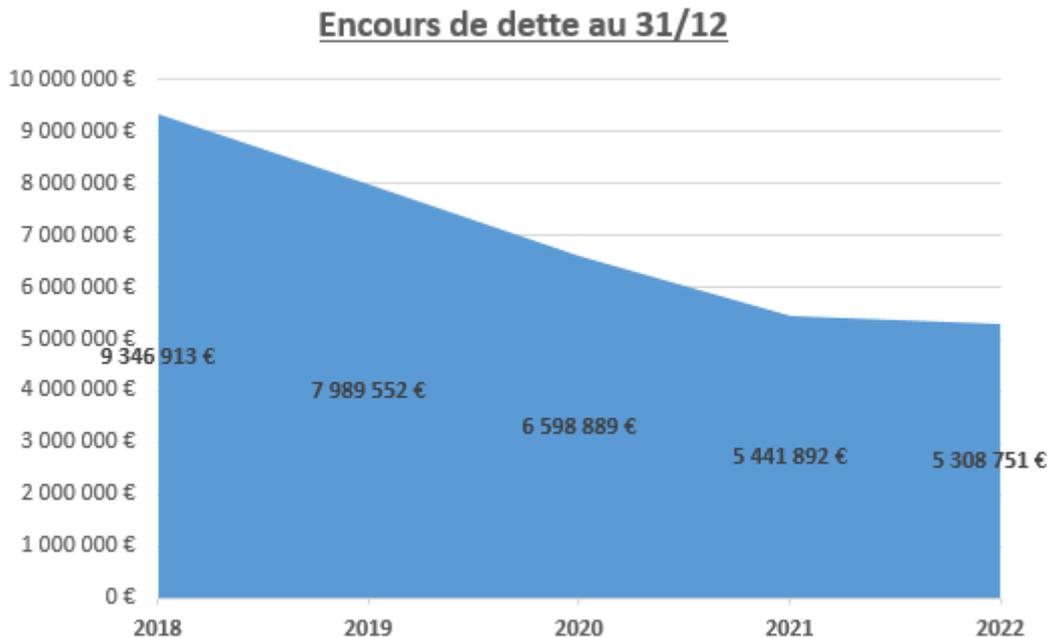
Ses caractéristiques sont :

- Un **taux d'intérêt moyen de 3,02 %** pour un encours de 19 emprunts.

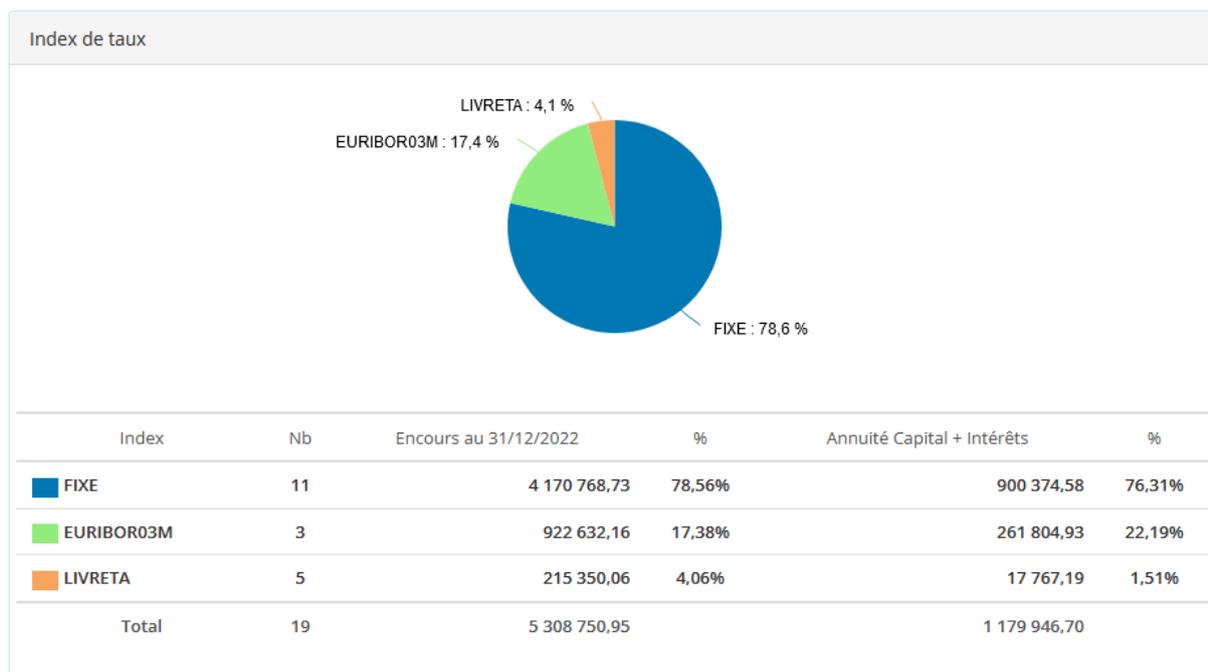
- Notre **ratio de désendettement** 2022 (encours de dette/ CAF brute) se situe à 4,2 années. Il se dégrade compte tenu de la baisse de l'épargne.  
Ce ratio permet de répondre à la question : " en combien d'années la Ville pourrait-elle rembourser la totalité de son encours en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? ".  
Il se calcule ainsi : Encours de dette/ capacité d'autofinancement brute au 31/12



Le graphe ci-dessus montre l'effort de la Ville depuis 2015 sur la maîtrise de son encours de dette dans le but d'améliorer sa solvabilité financière :



- **La dette par type de risque :**



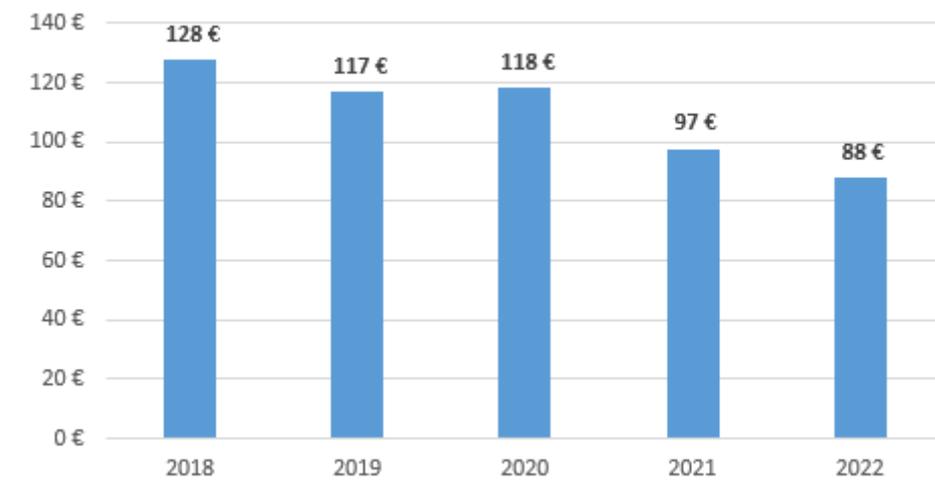
- **Le poids de la dette par habitant diminue même si la Ville a contracté un nouvel emprunt en 2022** avec une dette de 393 € par habitant de MAYENNE en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette	9 346 913 €	7 989 552 €	6 598 889 €	5 441 892 €	5 308 751 €
Population INSEE	13875	13728	13551	13557	13503
<b>Dette par habitant de Mayenne</b>	<b>674 €</b>	<b>582 €</b>	<b>487 €</b>	<b>401 €</b>	<b>393 €</b>

Au 31/12/22, notre situation par comparaison à la strate reste plus favorable quelques soient les niveaux de strates : ratio départemental de 443 €/hab ; régional de 767 €/hab et national de 812 €/hab (Source fiche financière annuelle AEF 2022 de la DDFIP).

- **L'annuité (capital remboursé + intérêts de la dette annuels) par habitant**

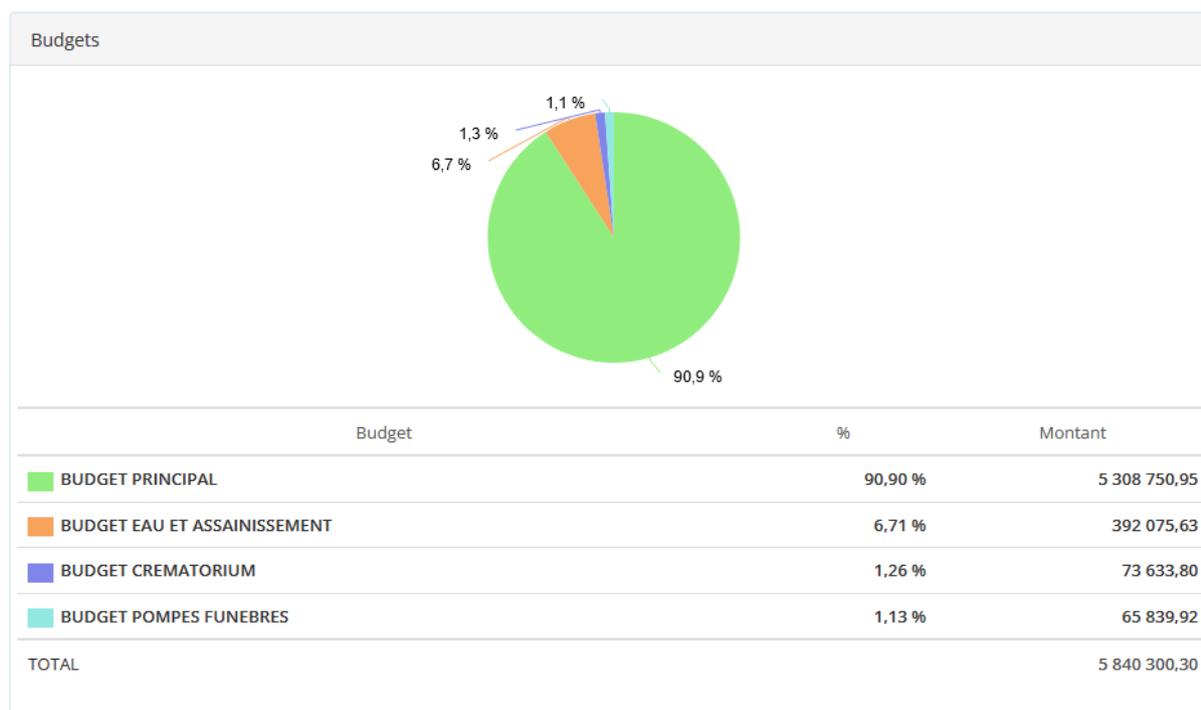
## Annuité par habitant



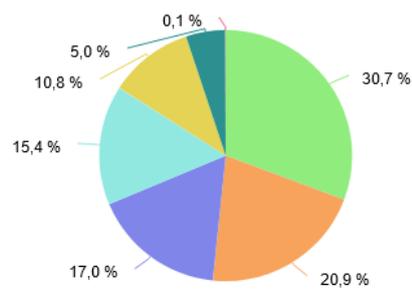
Au 31/12/2022, la moyenne de la strate se situait à 78 €/habitant au niveau départemental et à 105 €/hab au niveau national.

- **L'encours consolidé de la dette au 31/12/2022** du budget principal et des budgets annexes marque un net désendettement.

	au 31/12/20	au 31/12/21	au 31/12/22	Ecart n-1
Budget principal	6 598 889 €	5 441 892 €	5 308 751 €	-133 141 €
Budget eau	510 862 €	463 203 €	392 076 €	-71 127 €
Budget Pompes funèbres	110 593 €	79 198 €	65 840 €	-13 358 €
Budget crématorium	127 322 €	104 683 €	73 634 €	-31 049 €
	<b>7 347 666 €</b>	<b>6 088 977 €</b>	<b>5 840 300 €</b>	<b>-248 677 €</b>



## Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Crédit Mutuel	-	30,7	1 793 734,26
 C.L.F./DEXIA	-	20,9	1 222 685,87
 Caisse des Dépôts et Consignations	-	17,0	994 074,47
 Caisse d'Epargne	-	15,4	900 254,30
 Crédit Coopératif	-	10,8	632 905,40
 Caisse de Crédit Agricole	-	5,0	293 366,00
 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	-	0,1	3 280,00
TOTAL			5 840 300,30